

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les colonnes d'apport pour les ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2021, sur le territoire d'Estuaire et Sillon, les ordures ménagères sont collectés toutes les deux semaines. Aussi, pour permettre aux habitants de déposer plus fréquemment leurs sacs d'ordures ménagères ou s'ils ne peuvent pas stocker de bac individuel, des colonnes d'apport volontaire spécifiques sont à leur disposition dans chaque commune.

Une solution de collecte disponible 7 jours/7

Les points de collecte d'apport volontaire sont accessibles 7 jours sur 7 au moyen du Pass'Déchets (badge déchèterie).

Le dépôt s'effectue en 3 étapes

1. Disposer le Pass'déchets sur le lecteur et attendre quelques secondes
2. Le voyant passe au vert, alors ouvrir le tambour et déposer le sac d'un volume maximum de 50L
3. Refermer le tambour. Le dépôt est comptabilisé.



Qui peut les utiliser ?

- Les foyers ayant un surplus d'ordures ménagères ou des déchets odorants à évacuer
- Les foyers ne pouvant pas stocker de bac individuel

Où peut-on les trouver ?

La localisation précise des colonnes est disponible sur le site www.estuaire-sillon.fr, rubrique déchets.

Comment récupérer son Pass'déchets ?

Le Pass'déchets est disponible:

- en Mairie
- au service environnement (uniquement pour les habitants de Savenay ou les professionnels).
Un délai de 24 à 48h est nécessaire pour qu'il soit actif.

Quel c'est le coût de ce service ?

L'ouverture du tambour sera facturée 1,50€ sur votre facture « déchets ».

Contact presse

Tifenn Jaegert
02 28 00 28 42
t.jaegert@estuaire-sillon.fr